Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215601121-20260625-2026072-DE

République Française
Département Morbihan
LIZIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :
Et publication ou notification du :

L'an 2026, le 22 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIZIO s'est réuni à la salle socio-culturelle, lieu extraordinaire de la séance, sous la présidence de Madame GUILLERME Gwen, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 11/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/06/2026.

Présents : Mme GUILLERME Gwen, Maire, Mme VAILLANT Monique, M. BOURY Pascal, Mme TISON Virginie, Mme DEROCHE Rachel, M. CADIEU Jimmy, Mme THIRIOT Corinne, M. COURANT Anthony, Mme ROBERT Emmanuelle, M. BURBAN Sébastien, Mme JUIN Émeline, M. CHEMINEL Loïc, M. VAILLANT Fabien, M. GUILLAUME Romain, Mme BOURION Béatrice
A été nommé secrétaire : M. VAILLANT Fabien

2026-072 – TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE à COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2026

Madame le Maire informe le Conseil municipal du coût du repas fourni à la cantine scolaire par la société de restauration. Elle précise que ce tarif ne comprend pas les frais de viabilisation (électricité et eau), le coût du pain, ni les dépenses liées au personnel municipal et au personnel extérieur recruté à cet effet (ALESE).

Elle demande donc à l'assemblée de réexaminer le prix du repas facturé aux familles en tenant compte de ces éléments ainsi que du tarif réactualisé appliqué par le prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à **3,90 €** le prix du repas servi aux enfants du RPI Lizio–Cruguel à compter du **1er septembre 2026**.

Par ailleurs, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une aide à caractère social pour la restauration scolaire **aux enfants domiciliés à Lizio, qu'ils fréquentent l'école de Lizio ou celle de Cruguel**. La commune de Lizio prendra en charge **50 % du prix du repas** facturé aux familles.

Madame le Maire est chargée d'informer Monsieur Le Maire de Cruguel de cette décision afin que la facturation «Cantine» correspondante à cette décision puisse être mise en place pour les élèves de Lizio scolarisés à Cruguel.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme

En mairie, le 24/06/2026
Le Maire,
Gwen GUILLERME

MAIRIE DE LIZIO 56460 (Morbihan)